



de la deuxième travée de la nef, ne fut pas réparée avant l'Empire. En 1786, sa grande porte occidentale et le trumeau de celle-ci tombèrent, faute d'entretien : la porte fut refaite dans un style peu adapté à l'édifice, le trumeau et le tympan sculptés médiévaux supprimés par mesure d'économie. En 1788, un ouragan détruisit les vitraux de la rosace au-dessus de ce portail et endommagea les verrières du côté sud de la nef : on se contenta de boucher les trous. Aussi la monarchie finissante prit-elle, en l'espace de trois ans, une série de mesures qui étaient autant de signes avant-coureurs d'une condamnation définitive : une ordonnance du 26 mai 1784 raya le château de la liste des résidences royales, et supprima la prison et la charge de gouverneur du donjon ; la compagnie d'invalides quitta les lieux en 1786 ; le 11 mars 1787, enfin, un arrêt du Conseil déclara la suppression par extinction des chapelles royales, parmi lesquelles celles du palais de la Cité à Paris et de Vincennes. Conséquence logique de ces décisions, le roi décida en octobre 1787 la mise en vente ou la démolition du château, restée lettre morte faute d'acheteur. Paradoxalement, ce sont la Révolution puis l'Empire qui sauvèrent Vincennes, pour répondre à leurs besoins de prisons, de casernes et d'arsenaux. La militarisation de la place, comme celle du palais des Papes à Avignon, assura la survie de l'édifice.

J.C.

LES PREMIERS MILITAIRES

Le château de Vincennes a connu une organisation militaire bien avant que cela ne devienne sa destination officielle à partir du milieu du XVIII^e siècle. Il suffit de songer à la forteresse imprenable que constituait son donjon pour



4. Construits entre 1654 et 1661, les pavillons du Roi et de la Reine furent décorés par le peintre Michel Dorigny, dont on voit ici des dessins préparatoires pour les médaillons allégoriques des plafonds. (coll. médiathèque du Patrimoine).

songer au rôle éminemment militaire que le château a tenu presque depuis ses origines. Des lettres patentes royales de septembre 1369 montrent qu'à cette date, il existe un « capitaine chastellain ou gardien » du donjon de Vincennes et une obligation de guet qui pèse sur les habitants des paroisses environnantes. Le trait principal de la militarisation progressive du château royal de Vincennes est bien l'apparition d'un responsable militaire et d'une garnison. À partir de la fin des années 1360, ce responsable atteint une envergure comparable sinon supérieure à celle du concierge du XIII^e siècle, qui était toujours un grand personnage proche du roi, mais sans attributions militaires. Une dualité de pouvoir règne dès lors à Vincennes, avec un concierge chargé de la résidence et un capitaine, dont la mission est d'assurer à la tête d'une garnison la sécurité du lieu.

Le premier capitaine du château de Vincennes, Pierre de Villebéon, s'appuie sur un corps d'une vingtaine d'hommes d'armes. Il se renforce en 1379 de 24 arbalétriers à cheval. L'état-major militaire du château se compose à la fin du XIV^e siècle d'un gouverneur, de six gardes, dont le garde du parc, et le garde de l'artillerie. Une réserve d'armes occupe le cinquième étage du donjon. Lorsque le roi d'Angleterre Henri V prend possession de Vincennes, son premier

soin est de nommer un proche comme gouverneur, le duc d'Exeter. Quelques années plus tôt, la fonction a été occupée par un très grand personnage, le futur Charles VII, qui tient la charge jusqu'à ce qu'il devienne dauphin.

Alors que la fonction militaire de Vincennes tend à s'étioler par la suite, la nomination d'un haut personnage comme gouverneur devient presque une tradition. Il peut s'agir d'un proche conseiller du roi, tel Olivier le